Mashteuiatsh
BULLETIN D'INFORMATION
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

UINISHKUPISHIMᵁ | MARS 2017 VOLUME 29, NUMÉRO 4

DANS CE NUMÉRO

Entrée en vigueur des encadrements en matière d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu 1

Prochaine rencontre publique 2

Conseils consultatifs : un exercice de bilan éclairant avec l'implication des membres actuels 2

Adoption des missions révisées 3-4

Déploiement par Hydro-Québec des compteurs de nouvelle génération 4

Commémoration du pensionnat de Pointe-Bleue 5

Récipiendaires des bourses individuelles en loisir, sport et ilnu aitun 5

Vers le traité 6-7

Modifications aux programmes Emploi étudiant et Atusseun meshkanau - Une piste vers l'emploi 8

Retombées des récents projets d'immobilisations à Mashteuiatsh 9

État de situation sur l'exploitation du volume forestier de 200 000 mètres cubes 9-10

Centre de santé 11

Revenu Québec : information relative au crédit d'impôt pour solidarité 11

Chronique de l'école Kassinu Mamu 12

Entrée en vigueur des encadrements en matière d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu

Faisant suite à deux phases de consultation qui ont eu lieu du 8 août au 23 septembre 2016 et du 8 décembre 2016 au 16 janvier 2017, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan annonce l'entrée en vigueur de la *Stratégie d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu* et de ses encadrements, soit le *Code d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu*, le *Plan transitoire d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu* et le *Code de pratique sur les prélèvements fauniques*.

L'adoption de ces encadrements s'est faite lors d'une réunion régulière de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) le 14 février 2017.

Plusieurs commentaires émis par des Pekuakamiulnuatsh lors des deux phases de consultation ont permis de bonifier le contenu des documents et de l'adapter à la réalité des membres de notre Première Nation.

Rappelons que les principaux objectifs visés par ces encadrements sont d'assurer l'occupation et l'utilisation de Tshitassinu par les Pekuakamiulnuatsh, de protéger l'environnement et de pratiquer ilnu aitun.

Les nouveaux encadrements et les documents publiés dans le cadre de la consultation sont disponibles aux bureaux de la direction – Droits et protection du territoire, 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh et sur le site Web de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan : www.mashteuiatsh.ca.

Les personnes qui ont des questions ou qui désirent avoir des précisions peuvent contacter la direction – Droits et protection du territoire :

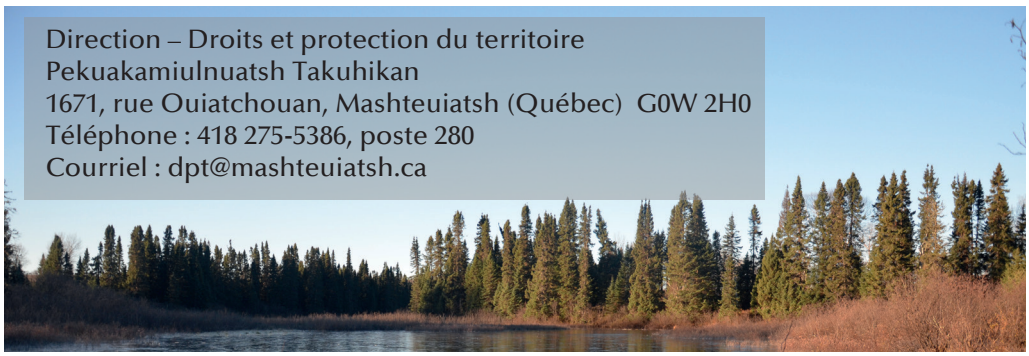

Source : Droits et protection du territoire

Prochaine rencontre publique

La prochaine rencontre publique se tiendra le mercredi 12 avril 2017 à 18 h 30, à la salle communautaire de Mashteuiatsh. Cette rencontre portera sur le budget 2017-2018 et les fonds autonomes.

Consultez le *Calendrier* du site Web www.mashteuiatsh.ca pour connaître les dates des prochaines rencontres.

Source : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Conseils consultatifs : un exercice de bilan éclairant avec l'implication des membres actuels

Au cours des derniers mois, Katakuhimatsheta (Conseil des élus) a procédé à un exercice de bilan à l'égard des conseils consultatifs, après près de huit ans d'existence de ces entités. L'implication des membres actuels des conseils consultatifs dans cet exercice a permis de bien cerner la situation et de dégager certains constats et enjeux importants.

Rappelons qu'en 2006, le Conseil des élus avait priorisé dans ses orientations la mise en place de trois conseils consultatifs (aînés, femmes, jeunes). En 2008, le Conseil des jeunes qui était déjà existant a formalisé un rôle consultatif lors de son assemblée générale annuelle. En 2009, la nomination des membres du Conseil des aînés et du Conseil des femmes a complété la démarche de formation des trois conseils consultatifs.

Tout en s'inspirant du mode traditionnel de prise de décision, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaitait, par la mise en place de ces trois conseils consultatifs, favoriser le rapprochement, le partage des connaissances, la transmission intergénérationnelle et la concertation. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entendait impliquer les conseils consultatifs dans le processus de prise de décision dans certains domaines (enjeux), conformément aux visées de mise en œuvre progressive et planifiée du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et dans le préparation à l'exercice des compétences en vue du futur traité.

L'exercice de bilan a permis de discerner plusieurs constats importants, notamment : peu de véritables consultations distinctes au fil des ans, importantes disparités dans le mode de fonctionnement et le statut, manque d'arrimage avec le processus décisionnel des élus, incompréhensions sur les rôles attendus, besoins d'accompagnement différents d'un conseil consultatif à l'autre. Parallèlement à la réalisation de cet exercice, les membres du Conseil des femmes ont fait connaître d'un bloc leur intention de se retirer du conseil consultatif à l'été 2016.

En regard de ce bilan, pour la suite des choses, Katakuhimatsheta propose d'évaluer une réforme des conseils consultatifs et de pousser une importante réflexion sur le rôle d'une telle instance (pistes à explorer comme celle d'un groupe consultatif permanent). À court terme, Katakuhimatsheta entend maintenir le rôle actuel des conseils consultatifs jusqu'à la prochaine élection et soumettre l'importante réflexion amorcée aux prochains élus qui verront à déterminer les futures orientations dans ce dossier.

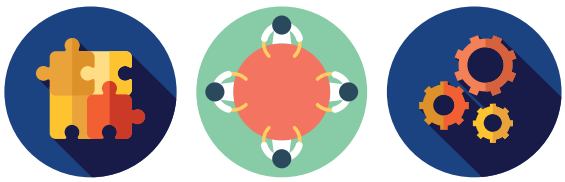

Source : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Adoption des missions révisées

Lors de la réunion du 7 mars 2017, Katakuhimatsheta (Conseil des élus) a procédé à l'adoption des missions révisées, en fonction de la structure actuellement en vigueur, afin qu'elles reflètent avec justesse la raison d'être de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et de chacune de ses unités administratives. Voici le libellé des missions adoptées.

Mission générale

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pour mission :

- D'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre aborigène, la langue et la culture ainsi que les intérêts collectifs et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh, dans le souci d'assurer la pérennité de la Première Nation sur Tshitassinu;
- D'offrir des programmes et des services accessibles et de qualité, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et de lutter contre les inégalités sociales;
- D'agir à titre de bon gouvernement, d'assurer l'ordre et la transparence et de favoriser l'unité et la solidarité des Pekuakamiulnuatsh.

Tshitshue Takuhimatsheun | Direction générale

La Direction générale a pour mission :

- De soutenir et de conseiller Katakuhimatsheta dans l'accomplissement de la mission générale de l'organisation;
- D'assurer un arrimage efficient entre les orientations et priorités politiques et la planification stratégique organisationnelle;
- D'assurer la liaison entre l'Administration et le Bureau politique ainsi que la gestion et le suivi des décisions et des activités de Katakuhimatsheta;
- D'assurer la cohérence et la performance organisationnelles ainsi qu'une offre de services accessibles et de qualité, en conformité avec les lois et encadrements applicables et répondant aux besoins évolutifs des Pekuakamiulnuatsh.

Katakuhimatsheun kamashituepalitakanitsh pakassun Ilnu Tshishe Utshimau | Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale

La direction Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale a pour mission :

- De conseiller et d'assister Katakuhimatsheta dans les relations avec les Pekuakamiulnuatsh, les Premières Nations, les gouvernements, les instances régionales et les autres acteurs du milieu;
- D'assurer l'appropriation et le déploiement des pouvoirs et compétences vers l'autonomie gouvernementale;
- De coordonner, pour l'organisation politique et administrative, le développement, la communication et les relations interservices, dans un souci d'amélioration continue et de cohérence organisationnelle;
- D'offrir un soutien juridique à l'organisation politique et administrative, dans le respect de la législation et des principes applicables;
- De veiller à ce que soient offerts des services accessibles et de qualité aux Pekuakamiulnuatsh, notamment en matière d'administration du registre des membres et de gestion des plaintes.

Pakassun, atusseun kie uitsheutunanuatsh tshe eshi nashekanitsh | Économie, emploi et partenariats stratégiques

La direction Économie, emploi et partenariats stratégiques a pour mission :

- De coordonner le système économique des Pekuakamiulnuatsh dans le respect des valeurs propres à la Première Nation et des principes du développement durable;
- De favoriser l'émergence d'opportunités d'affaires, d'emplois et d'actions novatrices dans une perspective de dynamisme et de prospérité économique;
- De développer des partenariats avec les acteurs socioéconomiques afin de générer des emplois durables pour les Pekuakamiulnuatsh;
- D'assurer la coordination, la négociation et le déploiement des ententes sur les répercussions et les avantages avec les entreprises œuvrant sur Tshitassinu.

Tshuelutishiunu kie tshitilnu-aitunu | Patrimoine et culture

La direction Patrimoine et culture a pour mission :

- D'assurer la coordination, la concertation et la cohérence dans le déploiement des actions nécessaires à la sauvegarde, la revitalisation et la promotion du patrimoine des Pekuakamiulnuatsh;
- De soutenir la transmission des savoirs, indispensable à la pérennité de la Première Nation;
- D'affirmer, de promouvoir et de faire rayonner la fierté culturelle sous toutes ses formes ainsi que l'appartenance à Tshitassinu.

Tipelitamuna kie katshishpeuatekanitsh nanituhussi | Droits et protection du territoire

La direction Droits et protection du territoire a pour mission :

- De s'assurer de la reconnaissance, du respect et de la continuité des droits ancestraux, y compris le titre aborigène, des Pekuakamiulnuatsh;
- De planifier, de soutenir et d'encadrer l'utilisation et l'occupation de Tshitassinu par les Pekuakamiulnuatsh en intégrant les paramètres juridiques, politiques et environnementaux;
- De veiller à la continuité de la pratique d'ilnu aitun ainsi qu'à la protection de Tshitassinu et de ses ressources.

Suite à la page 4

Adoption des missions révisées (suite)

Kamashituepalitakanitsh uitsheutuna kie katipelitakanitsh | Développement des relations humaines et administration

La direction Développement des relations humaines et administration a pour mission :

- D'assurer la pérennité de l'organisation par le développement et l'application de saines pratiques de gestion en matière de ressources humaines, financières et technologiques ainsi que d'approvisionnement, et ce, dans le respect des lois et normes applicables;
- De fournir des services-conseils et d'accompagnement dans ces mêmes domaines à l'organisation.

Katshishkutamatshanuatsh kie nite ka mashituepalitakanitsh atusseun | Éducation et main-d'œuvre

La direction Éducation et main-d'œuvre a pour mission :

- D'offrir aux Pekuakamiulnuatsh, par nos écoles et nos services, une formation générale et des formations diversifiées visant la diplomation, l'insertion sociale et l'accès au marché du travail;
- De développer des programmes de formation permettant l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles propres aux Pekuakamiulnuatsh;
- De conseiller et de soutenir les Pekuakamiulnuatsh dans leur cheminement scolaire et professionnel;
- D'assurer un service d'aide financière de dernier recours.

Ashpitakahikana kie nanahku tshekuan ka eshi atusseshtakanitsh | Infrastructures et services publics

La direction Infrastructures et services publics a pour mission :

- D'offrir un service de sécurité publique visant à protéger la vie, assurer la sécurité des personnes et des biens sur ilnussi (communauté de Mashteuiatsh), maintenir la paix et l'ordre ainsi que prévenir et réprimer les infractions et le crime dans le cadre des lois et règlements applicables;
- D'offrir un service de protection et de prévention des incendies qui veille à la sauvegarde des vies et des biens;
- De veiller à l'aménagement et au développement ordonné sur ilnussi;
- D'assurer le développement et la préservation du parc immobilier et des infrastructures publiques;
- D'offrir et de développer des services publics et des programmes d'habitation sur ilnussi;
- D'offrir des services techniques à l'organisation.

Miluelinlun mahk mamu miluelimun | Santé et mieux-être collectif

La direction Santé et mieux-être collectif a pour mission :

- De contribuer au mieux-être et d'accompagner les Pekuakamiulnuatsh en offrant des programmes et des services novateurs axés sur la prévention ainsi que sur la promotion de la santé et de saines habitudes de vie;
- D'offrir un service d'hébergement aux Pekuakamiulnuatsh en perte d'autonomie;
- D'assurer la protection des enfants dont la sécurité ou le développement est compromis ainsi que la réadaptation et la réinsertion sociale des jeunes contrevenants.

Source : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Déploiement par Hydro-Québec des compteurs de nouvelle génération

Hydro-Québec a tenu le 21 mars dernier à Mashteuiatsh une rencontre d'information sur le déploiement des compteurs de nouvelle génération. Les gens pouvaient à cette occasion visiter un kiosque d'information pour découvrir les changements technologiques.

Une très grande proportion du parc de compteurs d'Hydro-Québec est déjà remplacée à la grandeur de la région et le déploiement se poursuit dans toutes les régions du Québec.

Pour tout renseignement à ce sujet, vous pouvez visiter le site Web à compteurs.hydroquebec.com ou communiquer avec les services à la clientèle d'Hydro-Québec au 1 800 569-2577.

Source : Infrastructures et services publics
(à partir de l'information reçue d'Hydro-Québec)

Commémoration du pensionnat de Pointe-Bleue

Un comité organisateur a été mis en place par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour la tenue de l'événement **Commémoration du pensionnat de Pointe-Bleue**. Il s'agit de la dernière école résidentielle à être commémorée au Québec.

Cet événement se déroulera à Mashteuiatsh, principalement à proximité de l'école Kassinu Mamu (ancien pensionnat), du **13 au 16 juillet 2017**.

Le comité, qui regroupe des personnes de Mashteuiatsh ainsi que des communautés atikamekw de Manawan, d'Opitciwan et de Wemotaci, travaille présentement à l'organisation de cet événement qui s'adresse particulièrement aux anciens pensionnaires ayant fréquenté le pensionnat de Pointe-Bleue ainsi qu'à leurs familles. Le programme de l'événement sera dévoilé au cours du printemps prochain.

Réservez ces dates! Le comité Commémoration du pensionnat de Pointe-Bleue vous attend!

Comité Commémoration du pensionnat de Pointe-Bleue : Jacinthe Connolly (coordonnatrice), Julie Girard, Mariette-Cécile Awashish, Madeleine Basile, Denise Coocoo, Louise Courtois, Mélissa Launière, Steve Launière, Fernand Niquay, Maxime Petiquay, Raoul Quitish, Karen Robertson et Simon Vanier.

Pour information :
Jacinthe Connolly, agente d'intervention sociale – pensionnat
418 275-5386, poste 356
jacynthe.connolly@mashteuiatsh.ca

Source : Comité Commémoration du pensionnat de Pointe-Bleue

Récipiendaires des bourses individuelles en loisir, sport et ilnu aitun

Tan tshe eshi nashekanitsh e pashtinekanitsh shuliau e atamishkuakanita Pekuakamiulnuatsh ka nasheka nanahku aluepun, metueun kie ilnu aitun

Le Programme de bourses individuelles en loisir, sport et ilnu aitun soutient les Pekuakamiulnuatsh quant à leurs initiatives. L'objectif est de promouvoir l'adoption de saines habitudes de vie sur les plans physique, mental, spirituel et émotionnel ainsi que de stimuler la fierté d'être Pekuakamiulnu.

Voici la liste des personnes qui ont reçu des bourses individuelles lors du récent processus de sélection. Rappelons que la date limite pour envoyer le formulaire était le 20 février 2017.

Nom	Discipline	Montant
Madame Etiennette Benjamin	Artisanat	200 $
Monsieur Adam Cleary	Hockey	200 $
Monsieur Joey Dominique	Hockey	200 $
Monsieur David Dominique	Hockey	200 $
Monsieur Maurice Germain	Artisanat (bois)	200 $
Monsieur Jérémi Paul Germain	Hockey	200 $
Monsieur Eric Raphaël	Hockey	200 $
Monsieur Philippe Xavier	Hockey	200 $
Madame Isabelle Larouche pour Thomas Simard	Hockey	200 $
Madame Anouck Launière pour Mathis Vachon-Launière	Hockey	200 $
Madame Caroline Launière pour Félix Verreault	Hockey	500 $
Monsieur Jacky Launière pour Mathis Launière	Hockey	200 $
Monsieur Alex Paul pour Samuel Paul	Hockey	200 $
Monsieur Jessy Paul pour Nahima Paul	Gymnastique	200 $
Madame Vicky Robertson pour Julie-Anne Dominique	Basketball	500 $
Madame Vicky Robertson pour Julie-Anne Dominique	Artisanat	100 $

Le prochain appel de propositions pour ce programme aura lieu en juin prochain.

Source : Santé des jeunes et des familles

Vers le traité

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend mettre en place tout au cours de 2017 diverses actions de communication pour inviter les Pekuakamiulnuatsh à réfléchir et discuter des enjeux relatifs à un traité et à la démarche d'autonomie de notre Première Nation. Nous traiterons notamment de sujets liés au traité, de droits ancestraux, de constitution et d'autonomie gouvernementale.

LA LOI SUR LES INDIENS… GÊNANT ET HUMILIANT

Depuis plus de 35 ans, Mashteuiatsh est engagée dans un processus de négociation d'un traité.

Depuis plus de 35 ans, tous les chefs et les conseils à Mashteuiatsh ont réaffirmé la volonté des Pekuakamiulnuatsh de se prendre en main et de poursuivre sur la voie de l'autonomie et d'un traité.

Nous sommes aujourd'hui en voie de finaliser cette démarche et de se donner un véritable projet de société et d'autonomie gouvernementale.

Même après plus de 35 ans de négociation et de lutte pour parvenir à un traité et à l'autonomie de notre Première Nation, il y a encore certaines personnes qui se disent : Pourquoi ne pas rester dans le statu quo actuel, on n'est pas si mal après tout?

Se débarrasser de la Loi sur les Indiens : un objectif louable et légitime

Une Première Nation fière de son histoire et de son héritage ne peut accepter de vivre sous l'emprise d'une loi telle la Loi sur les Indiens. À l'origine, l'Acte des sauvages a été créé dans un objectif d'assimilation des Premières Nations.

L'ensemble de la société convient qu'il s'agit d'une loi rétrograde et paternaliste qui n'a pas sa place et sa raison d'être dans le monde d'aujourd'hui.

Avec la mise en place d'un traité, les Pekuakamiulnuatsh vont pouvoir se débarrasser de la Loi sur les Indiens, mais pas à n'importe quel prix.

Remplacer la Loi sur les indiens ne va pas évacuer la place qu'occupent les gouvernements. Les services offerts à l'ensemble des citoyens vont continuer d'être offerts aux Pekuakamiulnuatsh et nous allons continuer d'être en relation avec les gouvernements.

La Loi sur les Indiens nous rend dépendant et limite notre développement et notre épanouissement

La mainmise des pouvoirs du ministre sur la réserve nous place en situation de personnes mineures et réduit la juridiction de notre Première Nation à un territoire restreint et contrôlé.

La notion d'insaisissabilité des biens sur une réserve limite nos capacités individuelles et celles des entreprises situées sur une réserve, qui n'ont pas accès aux mêmes conditions de financement que les autres.

La Loi sur les Indiens nous impose des règles d'inscription au registre des membres.

Quelques différences entre le statu quo de la Loi sur les Indiens et un traité

Statu quo (situation actuelle)	Traité (situation souhaitée)
Terres détenues par la Couronne	Terres détenues par la Première Nation
Pouvoirs limités au conseil de bande sur réserve	Pouvoirs élargis à la Première Nation sur Nitassinan
Contrôle du ministre	Pouvoir au peuple
Application des lois générales québécoises et canadiennes sur le territoire en matière d'Ilnu aitun	Reconnaissance et application des lois innues en matière d'Ilnu aitun sur l'ensemble du Nitassinan
Difficulté pour le conseil de signer des ententes	Capacité reconnue de signer des ententes
Encadrement par une loi (Loi sur les indiens) de type municipal	Pouvoirs en vertu de la Constitution de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
Bande indienne	Première Nation
Pas de territoire reconnu, preuve à démontrer pour reconnaissance du Nitassinan	Reconnaissance du Nitassinan et de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh
Revendication de droits	Reconnaissance de droits
Prise en compte générale des intérêts de notre Première Nation dans le développement du territoire (consultations gouvernementales)	Prise en compte spécifique des intérêts de notre Première Nation en vertu d'un traité protégé par la Constitution du Canada (participation réelle et significative)
Pas de certitude juridique	Certitude juridique
Droits revendiqués	Droits reconnus
État de dépendance	Projet de société, autonomie
Financement de base	Financement accru, stable et récurrent
Situation économique précaire	Prospérité et développement économique
Terres de réserve actuelles	Ilnu Assi agrandi

Plus que jamais, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est en route vers son autonomie.

Fini et révolu le temps de la Loi sur les Indiens.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Modifications aux programmes Emploi étudiant et Atusseun meshkanau - Une piste vers l'emploi

Emploi étudiant

Nous désirons informer la population que des modifications ont été apportées au programme Emploi étudiant et qu'elles seront en vigueur à partir du 1er avril 2017. Rappelons que le programme Stratégie jeunesse – Emploi étudiant vise à favoriser la création d'emplois d'été et offrir une expérience de travail enrichissante aux étudiants âgés entre 14 et 30 ans.

Les principales modifications sont :

- L'étudiant n'est plus tenu de s'inscrire au préalable pour avoir accès au programme.
- Deux volets s'offrent aux étudiants, soit le volet insertion et le volet général :
  - Volet insertion : 10 % du budget;
  - Volet général : 90 % du budget :
    - 33,3 % pour les organismes sans but lucratif (OSBL),
    - 33,3 % pour les entreprises privées,
    - 33,3 % pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.
- Remboursement de 100 % du taux du salaire minimum en vigueur pour tous les types d'entreprise (excluant les charges sociales).
- Toutes les entreprises ont désormais accès au programme.
- Les entreprises doivent avoir leur siège social dans la communauté, à l'exception du volet insertion.
- Les entreprises doivent être dûment enregistrées au Registre des entreprises du Québec.
- Les critères d'admissibilité ont été révisés :
  - Les étudiants doivent avoir une adresse permanente à l'intérieur de la communauté;
  - Les étudiants entre 14 et 30 ans sont admissibles;
  - Les étudiants qui effectuent des études par correspondance sont considérés.
- La sélection des entreprises se fera par la méthode du tirage au sort, et ce, par type d'entreprise.

Atusseun meshkanau - Une piste vers l'emploi

Voici également les principales modifications qui ont été apportées au programme Atusseun Meshkanau - Une piste vers l'emploi, applicables à partir du 1er avril 2017.

Les principales modifications sont :

- Utilisation conjointe de la grille de formation avec le programme *Nishkatsh upahuatsh* (« L'envolée des outardes »).
- Modification de l'objectif spécifique de la mesure C – Employabilité afin de reconnaître les expériences de travail significatives comme résultat positif.
- Ajout d'une grille – taux d'employabilité :
  - Diminution du nombre de semaines financées pour la mesure C – Employabilité;
  - Augmentation de l'allocation au travailleur autonome;
  - Diminution du taux de remboursement pour les formations en milieu de travail et considération des travailleurs saisonniers.
- Les critères d'admissibilité des participants ont été révisés :
  - Les participants doivent avoir une adresse permanente à Mashteuiatsh ou dans une autre communauté autochtone du Québec;
  - Pour les étudiants à la formation générale aux adultes, le critère « avoir quitté le système scolaire régulier depuis au moins un ans » est retiré.
- Abolition du guide d'intervention Supplément de retour au travail - Coup de pouce.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de ces programmes, vous pouvez communiquer avec l'équipe du Développement de la main-d'œuvre au 418 275-5386, poste 492.

Source : Développement de la main-d'œuvre

Retombées des récents projets d'immobilisations à Mashteuiatsh

Plusieurs projets d'immobilisations d'une valeur de près de 2,5 millions $ ont été réalisés au cours des derniers mois ou sont en voie de l'être à Mashteuiatsh. Les retombées de ces contrats se sont fait sentir autant en termes de retombées pour les entreprises locales qu'en termes d'emploi pour les travailleurs de Mashteuiatsh.

Au total, ces contrats ont généré à ce jour des retombées locales de près de 730 000 $.

Retombées locales des contrats d'immobilisations

Projet	Entrepreneur	Coût du contrat	Retombées entreprises locales	Heures travaillées main-d'œuvre locale	% de main-d'oeuvre locale	Total retombées locales (contrats et salaires)
Construction d'un centre de conditionnement physique (en date du 31 janvier 2017)	Isofor	1 169 000 $	-	1 452	42%	94 348 $
Travaux d'économie d'énergie complexes récréatif et scolaire	Electro Ilnu et EK Electrik	72 819 $	49 364 $	s. o. (fourniture de matériel)	s. o. (fourniture de matériel)	49 364 $
Amélioration de la visibilité rue Ouiatchouan nord	Claveau et fils	294 403 $	100 241 $	534	38%	134 919 $
Travaux civils sécurité scolaire	Claveau et fils	745 497 $	209 666 $	956	38%	271 806 $
Réfection revêtement extérieur école Amishk et centre Amishkuisht	Intact Construction	203 325 $	111 397 $	1 040	67%	178 997 $
Total		2 485 044 $	470 668 $	3 981	46%	729 433 $

Une clause obligeant l'embauche de 30 % de main-d'œuvre locale dans les travaux non spécialisés fait partie intégrante des contrats donnés par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le domaine de la construction à Mashteuiatsh.

En plus de ces projets, plusieurs mises en chantier et rénovations de maisons sont effectuées chaque année dans la communauté.

Source : Infrastructures et services publics

État de situation sur l'exploitation du volume forestier de 200 000 mètres cubes

En décembre 2014, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan signait avec Produits forestiers Résolu (PFR) une entente d'achat-vente de bois en lien avec le volume forestier détenu par la communauté de Mashteuiatsh. Par cette entente, PFR devenait un partenaire pour couper, transporter, scier et vendre le bois provenant du volume forestier de 200 000 mètres cubes par année.

PFR étant le plus important industriel forestier de la région, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan voulait ainsi utiliser son expertise du domaine ainsi que ses capacités industrielles et commerciales, afin de tirer le meilleur parti de la récolte et de la transformation de ce volume forestier, autant pour les retombées socioéconomiques que pour les rendements financiers.

Sur le plan opérationnel, le mandat de suivi a été confié à Développement Piekuakami Ilnuatsh (DPI). Avec la collaboration de DPI, PFR est responsable des préparatifs opérationnels dans le respect des règles applicables, mais le volume continue d'appartenir à la communauté de Mashteuiatsh. La planification des travaux est réalisée par les équipes de professionnels de PFR, mais les plans sont signés par un ingénieur forestier de DPI. De plus, un technicien forestier de DPI est associé à la supervision de la récolte. Un bureau saisonnier de PFR comprenant six ressources dédiées à la planification et au suivi des opérations est installé dans les bureaux de DPI de mai à octobre.

Comités

Un comité conjoint PFR-Mashteuiatsh assure le suivi général de l'entente afin de voir à la maximisation des retombées économiques du volume de 200 000 mètres cubes pour les entreprises et les travailleurs de la communauté de Mashteuiatsh. Également, un comité emploi impliquant PFR, DPI, la SDEI et l'unité du Développement de la main-d'œuvre de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se réunit régulièrement afin de rechercher la façon d'augmenter la main-d'œuvre autochtone autant dans les contrats actuels que dans les usines de PFR.

Suite à la page 10

État de situation sur l'exploitation du volume forestier de 200 000 mètres cubes (suite)

Des activités contacts avec les personnes à la recherche d'emploi sont organisées à chaque année et à ce jour, onze personnes de Mashteuiatsh ont réussi à décrocher un emploi dans le domaine.

Une recherche universitaire est aussi en cours afin de se faire une meilleure idée du potentiel de main-d'œuvre intéressée au domaine forestier.

Il y a également un comité PFR-SDEI-DPI qui examine et travaille sur les autres possibilités de contrat selon les différents besoins de PFR. D'ailleurs, nous invitons tous les entrepreneurs intéressés à déposer leur portfolio auprès de cette entreprise.

Emplois liés au volume forestier

Activité	Potentiel d'entrepreneurs	Entrepreneurs en poste	Potentiel d'employés	Travailleurs en poste	Autochtone	
					Oui	Non
Récolte	4	0	24	0	0	0
Voirie	1	1	3	3	3	-
Transport bois rond	7	2	14	4	2	2
Transport bois brut	1	1	2	2	2	-
Transport copeaux	1	1	2	2	1	1
TOTAL	14	5	45	11	8	3

Profil actuel du marché local
Une entreprise de voirie forestière à l'œuvre (40 semaines/an) et quatre camions-remorques propriété de Pekuakamiulnuatsh.
Place pour d'autres camions-remorques pour le transport du bois (billots) entre la forêt et l'usine.
Coupe : domaine plus spécialisé avec des abatteuses multifonctionnelles - aucune entreprise de Mashteuiatsh actuellement dans ce domaine.

Retombées financières des contrats pour les entreprises de Mashteuiatsh

2014	2015	2016 (estimé)	2017 (projection)	Total prévisible
830 287 $	2 151 151 $	1 120 926 $	1 120 926 $	5 223 290 $

Rendements financiers à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

L'entente d'achat-vente de bois avec PFR permet à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan d'éviter tous risques financiers en lien avec l'opération du volume forestier communautaire. Avec cette entente, non seulement Mashteuiatsh évite tout déficit d'opération, mais cela permet aussi des retours d'argent appréciables à chaque année.

2014	2015	2016	2017 (projection)	Total prévisible
523 727 $	676 302 $	850 645 $	850 645 $	2 901 219 $

Perspectives

L'entente actuelle avec PFR prend fin le 31 mars 2018. Les diverses hypothèses à envisager pour l'opération du volume de bois de la communauté seront donc étudiées attentivement dans les mois à venir.

Source : Économie, emploi et partenariats stratégiques

Centre de santé

Dates des cliniques sans rendez-vous jusqu'au 18 mai 2017

DATES	HEURES	MÉDECIN
Jeudi 13 avril	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe
Jeudi 18 mai	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe

Nous vous rappelons qu'il est toujours préférable de vérifier s'il n'y a pas eu de changement à l'horaire avant de vous rendre à l'une des cliniques sans rendez-vous.

Veuillez prendre note que la secrétaire médicale débute l'inscription pour la clinique sans rendez-vous à compter de 7 h 15. Vous devez avoir en main votre carte d'assurance maladie et carte d'hôpital.

Cliniques gynécologiques

Pour obtenir un rendez-vous, communiquez avec la secrétaire du Centre de santé au 418 275-5386, poste 350.

Taxi de garde

Taxi Rod
418 275-3832

Source : Santé et mieux-être collectif

Revenu Québec : information relative au crédit d'impôt pour solidarité

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a récemment été informé par Revenu Québec de la procédure à suivre pour remplir la demande de crédit d'impôt pour solidarité pour les personnes qui résident sur un territoire autochtone reconnu.

Le crédit d'impôt pour solidarité est un crédit d'impôt remboursable qui vise à venir en aide aux ménages à faible ou à moyen revenu. Il est calculé selon la situation au 31 décembre de l'année précédant celle en cours.

Instructions additionnelles pour remplir l'annexe D pour les particuliers résidant dans un territoire autochtone reconnu qui ne disposent pas d'un relevé 31 :

Ces instructions s'adressent à vous **seulement** si vous résidez dans un territoire autochtone reconnu, que vous êtes propriétaire, locataire ou sous-locataire d'un logement admissible et que vous ou votre conjoint n'avez pas reçu de relevé 31.

Notez qu'un logement admissible désigne tout logement (par exemple, une maison, un appartement situé dans un duplex, dans un immeuble locatif ou dans un immeuble en copropriété [condominium] ou encore une chambre) situé au Québec et qui constitue votre lieu principal de résidence, mais qui n'est pas, entre autres, un logement pour lequel une somme est versée pour que le loyer soit payé en vertu d'un programme régi par la Loi nationale sur l'habitation (par exemple, une subvention versée en vertu d'un programme établi conformément à l'article 95 de cette loi).

Si vous êtes dans une telle situation, vous devez remplir l'annexe D et la joindre à votre déclaration de revenus en suivant les indications suivantes :

A. Renseignement sur vous
Remplissez les lignes 1 à 16.
Si vous étiez locataire, sous-locataire ou propriétaire du logement au 31 décembre 2016 :
- Inscrivez le numéro 88888-88888-88888 à la ligne 32;
- Inscrivez le nombre total de personnes qui étaient locataires, sous-locataires ou propriétaires du logement au 31 décembre 2016 à la ligne 33;
- N'inscrivez rien aux lignes 35 et 36.

B. Renseignement sur votre conjoint
Remplissez la ligne 40.
Si votre conjoint était locataire, sous-locataire ou propriétaire du logement au 31 décembre 2016 :
- Inscrivez le numéro 88888-88888-88888 à la ligne 44;
- Inscrivez le nombre total de personnes qui étaient locataires, sous-locataires ou propriétaires du logement au 31 décembre 2016 à la ligne 46;
- N'inscrivez rien aux lignes 50 et 52.

Pour obtenir plus de renseignements concernant ce crédit d'impôt, vous pouvez joindre le service à la clientèle de Revenu Québec au 1 855 291-6467.

Source : Revenu Québec

Chronique de l'école Kassinu Mamu

Par Ginette-Mikon Niquay et Angel-Lee Blacksmith
(français enrichi – Kassinu Mamu)

Démonstration scientifique

Le 8 novembre, l'école Kassinu Mamu a eu le plaisir d'assister à une démonstration scientifique donnée par M. Raynald Richer du Centre de démonstration scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Comme vous pouvez le voir sur les photos, certains élèves ont participé à quelques expériences pour découvrir les différentes formes d'énergie. Nous avons bien apprécié ces ateliers scientifiques.

Atelier Teuehikan

Du 7 au 10 novembre, les élèves de l'école ont accueilli Mmes Marie-Eve Bacon et Nathalie Doucet de Sept-Îles. Le but de cette activité était de nous faire connaître l'utilisation du teuehikan. Nous avons appris plusieurs chants en nehlueun en s'accompagnant au tambour et, à tour de rôle, nous avons pu l'expérimenter. Cet atelier a été très bénéfique pour nous puisque nous n'avions jamais eu l'occasion d'utiliser le petit tambour. Nous aurons le plaisir de poursuivre nos apprentissages au mois d'avril avec ces formatrices. Nous profitons de l'occasion pour les remercier chaleureusement!

L'importance de la prévention

Dans le cadre de la Semaine de prévention de la toxicomanie, nous avons pu assister à un atelier sur la consommation de drogues et d'alcool qui a eu lieu au Salon étudiant de notre école. Mme Marie-Pier Courtois, intervenante en toxicomanie, Mme Karine Murray, infirmière, ainsi que deux policiers nous ont d'abord présenté un jeu-questionnaire et, par la suite, nous ont transmis des informations sur l'effet des drogues et de l'alcool. Cette activité avait pour but de nous faire réfléchir et de nous sensibiliser sur la gravité que peut engendrer la consommation de drogues et d'alcool.

Défi santé

Le 2 décembre, les étudiants du Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé de l'Université du Québec à Chicoutimi nous ont reçus pour leur Défi santé. Nous étions dix élèves de l'école à y participer. Ce défi était présenté sous forme d'ateliers sur la santé en général. Nous devions répondre à différentes questions ou faire des exercices physiques pour se mesurer aux élèves de certaines autres écoles secondaires. Nous avons eu beaucoup de plaisir et nous aimerions que ce défi soit également offert aux élèves plus vieux pour pouvoir y retourner l'an prochain.

Samian chez nous!

Quoi de mieux pour débuter les Journées de la persévérance scolaire qu'un invité surprise comme celui que nous avons reçu chez nous. Eh bien oui, le 13 février, nous avons eu l'immense plaisir de recevoir Samian, un rappeur algonquin. Il a fait une prestation au gymnase pour les élèves des deux écoles et ensuite il s'est adressé à nous, les élèves du secondaire et ceux de l'éducation des adultes, à la salle communautaire. Son message portait sur l'importance d'avoir des rêves et de persévérer pour les réaliser. Merci aux organisateurs de cette belle rencontre!

Source : École Kassinu Mamu

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

1671, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-2473
Courriel : info@mashteuiatsh.ca
Internet : www.mashteuiatsh.ca